

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-5-1-3

Séance du lundi 10 mai 2021

PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DE SUBVENTIONS ATTRIBUEES AU TITRE DES PROJETS STRUCTURANTS DES CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BURGER Etienne donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HABIG Michel donne procuration à MULLER Betty
HAGENBACH Vincent donne procuration à JANDER Nicolas
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
JENN Fatima donne procuration à MUNCK Marc
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy
PFERSDORFF Françoise donne procuration à MATT Nicolas
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

EXCUSEE :
HOLDERITH Nadine

ABSENTES :
BUFFET Françoise
JUNG Martine

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2°janvier°2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin n° CG-2015-1-5-1 du 23°janvier°2015, relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2018-3-1-6 du 22°juin°2018 relative à la Décision Modificative n° 1 pour 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2018-4-1-3 du 19°octobre°2018 relative à la Décision Modificative n°2 exercice 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2018-6-5-2 du 14°décembre°2018 relative à la politique de l'Action Territorialisée,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2017-5-5-4 du 12°mai°2017 portant sur la deuxième programmation des subventions au titre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 pour l'année 2017,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2019-9-5-2 du 11°octobre°2019 portant sur la septième programmation des subventions au titre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 pour l'année 2019,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2019-10-5-5 du 15°novembre°2019 portant sur la huitième programmation des subventions au titre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 pour l'année 2019,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2020-2-12-4 du 24 avril 2020 portant adaptation des politiques et aides départementales dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 et de la gestion de ses conséquences,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la demande des porteurs de projets,
- VU l'avis favorable des Commissions territoriales concernées réunies en avril 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prolonge les délais de validité de 5 aides départementales attribuées au titre des projets structurants des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019, selon le détail figurant dans l'annexe jointe à la présente délibération,

- Précise que le solde des subventions prolongées sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires, les crédits correspondants seront prélevés sur les enveloppes telles que détaillées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

M. Michel HABIG, en sa qualité de président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité